

Fiche Adhérent 2025-2026

Atelier :	Animateur/trice :
INFORMATIQUE (pour ADULTES)	Elisabeth PARTONNAUD (niveau débutant/faux débutant)
	Stéphane DELÊTRE (niveau intermédiaire)

Sexe : ☐ Féminin / ☐ Masculin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

TARIFS	Adhésion CCLER Faire un chèque <u>à l'ordre</u> <u>du CCLER</u>		35 €/an	☐ réglée le
	Cotisation atelier	☐ Niveau débutant/faux débutant : vendredi 10h30 à 12h30, salle Bleuet	280 €/an	☐ réglée le
		☐ Niveau intermédiaire : vendredi 10h00 à 12h00, salle Forsythia		

○ Cette fiche est à retourner au secrétariat avec votre règlement.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.

Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

INFORMATIQUE pour ADULTES Année 2025-2026

Animateur/trice :

Elisabeth PARTONNAUD (débutant/faux débutant)

Stéphane DELÊTRE (intermédiaire)

Jours et horaires :

☐ débutant/faux débutant : **vendredi** de 10h30 à 12h30- **salle Bleuet**

☐ intermédiaire : **vendredi** de 10h00 à 12h00- **salle Forsythia**

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). Faire à l'inscription, un chèque à l'ordre du CCLER .	35 €/an
	Cotisation Atelier	280 €/an

L'adhésion reste acquise au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.
- En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

✂-----

(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expressions et de Récréations*), concernant **l'Atelier INFORMATIQUE pour ADULTES** pour l'année **2025-2026**.

Date :

Signature :